AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 21-3-69 905267

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DES PAYS DE LA LOIRE XXXXXXXXXXXX ANGERS

(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, ~~INDRE-&-LOIRE~~ VENDÉE, DEUX-SÈVRES, VIENNE) MAYENNE

Tél. 88-30-34 / 88-06-15 / Poste 571

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX ANGERS

C. C. P. Nantes 86-04-02 — Régisseur de recettes de la D. D. A. de M. & L. Cité Administrative, rue Dupetit Thouars — ANGERS

ABONNEMENT ANNUEL 25 F.

AVERTISSEMENTS -

ARBRES FRUITIERS

TAVELURE DU POIRIER - Les premières projections d'ascospores sont commencées dans les départements de la Sarthe et de la Mayenne, et dans ces régions les variétés à débourrement précoce atteignent le stade C3-D (séparation des écailles des bourgeons et apparition du sommet des boutons floraux). En conséquence, effectuer un traitement sur toutes les variétés ayant atteint ce stade de développement. Sur les variétés moins précoces et dans les expositions tardives, attendre que le stade C3-D soit atteint pour intervenir.

TAVELURE DU POMMIER - Les projections d'ascospores sont également commencées. Sur les variétés à débourrement très précoce ayant atteint ou dépassé le stade C3-D, effectuer un traitement dès réception de cette note. Sur les variétés à débourrement plus tardif et dans les régions tardives, effectuer cette première application dès que le stade C3-D sera atteint.

INFORMATIONS -

GNOMONIA et MONILIA du CERISIER - Il est rappelé qu'il y a lieu d'effectuer un traitement à l'aide d'un produit cuprique dès que les arbres auront atteint le stade C (bourgeons ouverts et laissant voir encore les boutons rassemblés).

CLOQUE et MONILIA du PECHER - Effectuer un traitement à l'aide d'un fongicide organique de synthèse.

VIGNE

ACARIOSE - ERINOSE - Des traitements de pré-débourrement peuvent être effectués contre les acariens responsables de ces deux affections. Cette application est indispensable dans les vignes atteintes par l'Acariose au cours de la dernière saison. On peut utiliser l'une des formules suivantes : Huile jaune à 2 % ou huile anthracènique jaune (1.350 gr. + 300 gr. de matière active par Hl.). Les bouillies à base de ces produits ne peuvent s'utiliser que jusqu'au début du gonflement des bourgeons - Bouillie sulfocalcique à 5 %, soufre micronisé mouillable à 2 %, Oléoparathion, Oléomalathion, Oléodiazinon, aux doses indiquées par les fabricants. Ces produits peuvent s'utiliser plus tardivement.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
J. DIXMERAS.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles :
R. GEOFFRION - J. BOUCHET.

TIRAGE DU 18 MARS 1969

Imprimerie de la Station d'ANGERS - Directeur-gérant : L. BOUYX